

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

Date de la convocation : 07/04/2026	L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16	Présents : Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Frédéric GONCALVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Maryse OULES, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Françoise BOURGUES par Sylvie MAFFRE Absents ou excusés : Régis ARMENGAUD, Adrien BURATTO, Isabelle PLANCHAND
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_041

Objet : Désignation du correspondant Prévention Sécurité Routière

Mme le Maire souligne l'importance de la prise en compte de la prévention de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes. La Préfecture invite ainsi chaque conseil municipal à désigner un élu correspondant prévention sécurité routière.

L'élu correspondant prévention sécurité routière est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure, prévention, animation) et de proposer au conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées et les bénévoles, puis de piloter leur mise en œuvre.

Il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place par la sécurité routière pour le réseau des élus référents du département et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière. L'élu référent présente chaque année au conseil municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Mme le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un correspondant prévention sécurité routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DESIGNE Mme Françoise BOURGUES, conseillère municipale en tant que correspondante prévention sécurité routière de la commune.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 14 avril 2026,

La Secrétaire de séance,


Céline CHERRIER

Le Maire,


Astrid SEGUIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

DE_2026_041

Date de publication 24/04/2026

Date de transmission en préfecture 24/04/2026